



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

NOM DE L'ÉCOLE : La Chanterelle	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	393		Alexandre Pelchat
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 24 février 2020	182	210	Marie-Claude Auclair

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES :

- Une psychoéducatrice et une éducatrice spécialisée qui connaissent très bien les élèves;
- Une intervention rapide des intervenantes;
- Un cartable annuel indiquant les interventions auprès des élèves qui ont intimidé;
- La passation du questionnaire sur la sécurité des élèves pour une 7^e année consécutive;
- Chaque année, la policière éducatrice qui vient rencontrer :
Élèves de 4^e année. Sujet : Cyberintimidation

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Améliorer la perception des élèves face à l'intervention des adultes lors de situation d'intimidation ou de violence;
- Développer des stratégies pour améliorer le sentiment de sécurité lors des récréations et pendant les heures du service de garde;
- Améliorer la transmission des informations et la communication entre les intervenants, école et service de garde.

Tableau de bord 2018-2019

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

Orientation : Développer un milieu sain et sécuritaire

Objectif : Favoriser les comportements pacifiques

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	Suivi	Évaluation												
<p>Indicateur principal :</p> <p>% d'élèves de la 3^e à la 6^e année qui se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.</p> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Situation de départ : Mai 2013</td> <td style="padding: 5px;">Cible : Juin 2019</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">73%</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">85%</td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Nombre de manquements majeurs lié à l'intimidation et la violence</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Nombre de dénonciation d'intimidation faite par les élèves</td> </tr> </table>	Situation de départ : Mai 2013	Cible : Juin 2019	73%	85%	Nombre de manquements majeurs lié à l'intimidation et la violence	Nombre de dénonciation d'intimidation faite par les élèves	<p>Animer des ateliers <i>Vers le Pacifique</i> de la 1^{re} à la 6^e année.</p> <p>Encourager les comportements positifs plutôt que de mettre l'emphase sur le négatif.</p> <p>Enseigner, démontrer et encourager les comportements prosociaux au quotidien. Nommer les comportements attendus.</p> <p>Continuer le programme « Fluppy » en maternelle.</p> <p>Poursuivre le travail du comité récréation.</p> <p>Ateliers d'habiletés sociales.</p> <p>Identifier des moyens pour améliorer le sentiment d'appartenance (exemples : vente de vêtements aux couleurs de l'école; activités rassembleuses, etc.).</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Titulaires</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Titulaires de 1^{re} à 6^e</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Tout le personnel</td> </tr> </table>	Titulaires	Titulaires de 1 ^{re} à 6 ^e	Tout le personnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">humaines</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">matérielles</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">financières</td> </tr> </table>	humaines	matérielles	financières	<p>Les résultats du sondage nous indiquent que 84% des élèves de 3^e à 6^e se sentent en sécurité à l'école. Cela représente une amélioration de 3% par rapport à l'année 2016-2017.</p>
Situation de départ : Mai 2013	Cible : Juin 2019															
73%	85%															
Nombre de manquements majeurs lié à l'intimidation et la violence																
Nombre de dénonciation d'intimidation faite par les élèves																
Titulaires	Titulaires de 1 ^{re} à 6 ^e	Tout le personnel														
humaines	matérielles	financières														

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Présentation, par les titulaires, d'un PowerPoint sur l'intimidation élaboré par la psychoéducatrice, une TES et une enseignante.
- La psychoéducatrice donnera une formation sur la différence entre *conflit et intimidation* au nouveau personnel en septembre.
- En début d'année, la direction fera un rappel de notre protocole d'intimidation à toute l'équipe.
- Pour tous les élèves de 3^e à 6^e, trois périodes (dans l'année) de dénonciation de l'intimidation en tant que victime, agresseur ou témoin.
- Le personnel de l'école fait de la surveillance active aux endroits stratégiques : corridors, toilettes et cour d'école.
- Un comité « récréations » qui organise les récréations.
- Enseignement explicite des règles de conduite.
- Encadrement par privilèges.
- Les spécialistes en éducation physique enseignent aux élèves comment s'amuser aux récréations : des jeux différents, les règlements, l'arbitrage, etc.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

L'école met en place une boîte vocale, 24h/ 24h, pour dénoncer l'intimidation ou la violence.
En début d'année, la direction enverra un dépliant sur l'intimidation aux parents de nos élèves.
La psychoéducatrice communiquera avec les parents des élèves victimes ou agresseurs dès la première intervention

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.